



Bilan des émissions Gaz à Effet de Serre (année ref : 2019)

DDFiP PYRENEES-ATLANTIQUES



Cette partie du rapport a été reprise et complétée à partir des retours des directions suite à l'envoi d'une première version en octobre 2022 et de mises à jour (telle que la base de données OFSI plus complète).

5.1 Vision globale

5.1.1 Présentation des spécificités de la direction

La direction est composée de 848 agents (selon le fichier TAGERFIP de 2019). Elle fait partie de la catégorie n°2. Elle gère 3 restaurants.

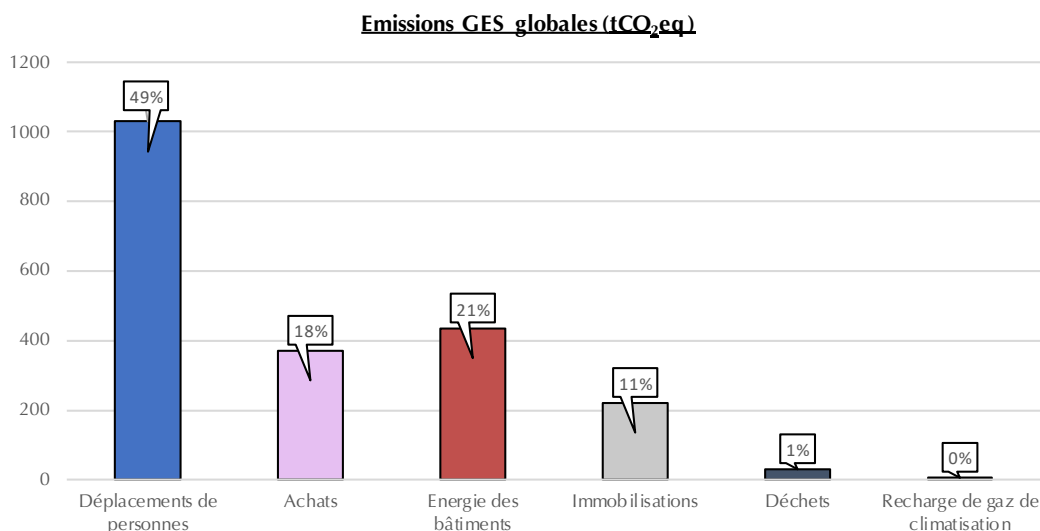
Les spécificités de la direction sont :

- Département relativement étendu, avec deux pôles principaux autour de Pau et Bayonne, et deux pôles de moindre importance (Orthez et Oloron).
- Beaucoup de déplacements avec Bordeaux, siège de la délégation et du centre de formation professionnelle.
- Un nombre élevé d'implantations physiques, les regroupements de services effectifs étant très peu nombreux en 2019.

5.1.2 Présentation du bilan GES

En 2019, la DDFiP PYRENEES-ATLANTIQUES a émis environ 2 090 tCO₂eq +/- 19%.

Ces émissions se répartissent de la façon suivante :



La majorité des émissions sont liées aux postes suivants : déplacements de personnes, énergie des bâtiments et achats.

Les pourcentages dans le graphique indiquent la part du poste dans les émissions totales.

Note : L'informatique est inclus dans trois postes : achats, énergie des bâtiments et immobilisations.

Le tableau ci-dessous compare les émissions (kgCO₂eq) de la direction par agent aux émissions nationales et à la moyenne de celles des directions de sa catégorie (soit dans le cas présent la n°2).

Périmètre	Emissions totales kgCO ₂ eq / agent	Emissions des principaux postes nationaux - kgCO ₂ eq/agent		
		Déplacements	Achats	Energie des bâtiments
DDFiP PYRENEES-ATLANTIQUES	2 462	1 212	437	512
Moyenne nationale	3 237	1 203	1 023	643
Moyenne catégorie 2	2 819	1 370	462	695

Remarque : la colonne "Emissions totales" comprend tous les postes d'émission et ne correspond donc pas à la somme des émissions des 3 postes présentés à côté (Déplacements, Achats et Energie des bâtiments).

Les émissions de gaz à effet de serre de la direction sont inférieures à la moyenne de sa catégorie pour les émissions totales.

Les émissions de la direction sont inférieures pour le poste déplacements de 12%. Les émissions de la direction sont inférieures pour le poste achats de 6%. Pour le poste énergie des bâtiments, les émissions de la direction sont inférieures de 26%.

Ces comparaisons sont établies sur la base des données disponibles pour chaque direction et de la méthode de calcul du BeGES qui repose en partie sur des données extrapolées (pour plus de précisions, se reporter à la partie 2 du rapport général qui présente la méthodologie).

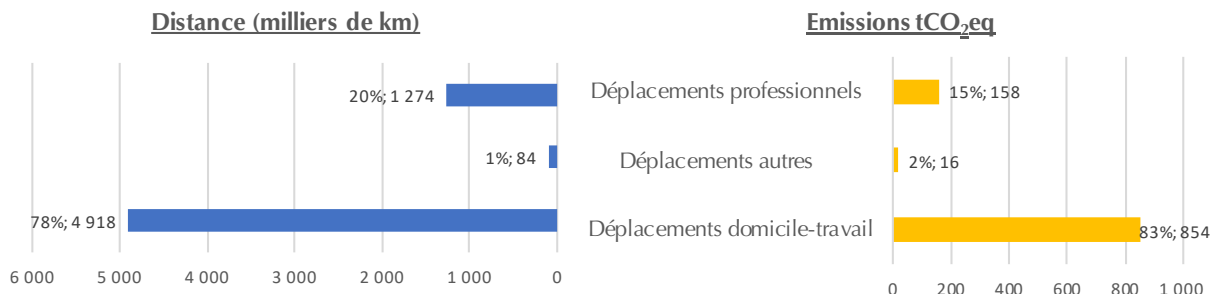
5.2 Résultats par poste

Chaque poste d'émission est décomposé par la suite, avec la mise en perspective des données collectées et des résultats obtenus.

5.2.1 Déplacements de personnes

Ce poste prend en compte les déplacements domicile-travail des agents, les déplacements professionnels et les déplacements autres qui regroupent les congés bonifiés et les déplacements liés aux changements de poste.

Au total, le poste déplacements émet 1028 tCO₂eq en 2019 dont 83% pour les déplacements domicile travail.



✓ Déplacements domicile travail

La suite de cette partie détaille les déplacements quotidiens, obtenus via l'enquête déplacement, dont le taux de retour pour la DDFiP PYRENEES-ATLANTIQUES est de 31% (le taux de retour national est de 29%).

La distance moyenne à l'aller domicile travail en 2019 est de 12,8 km.

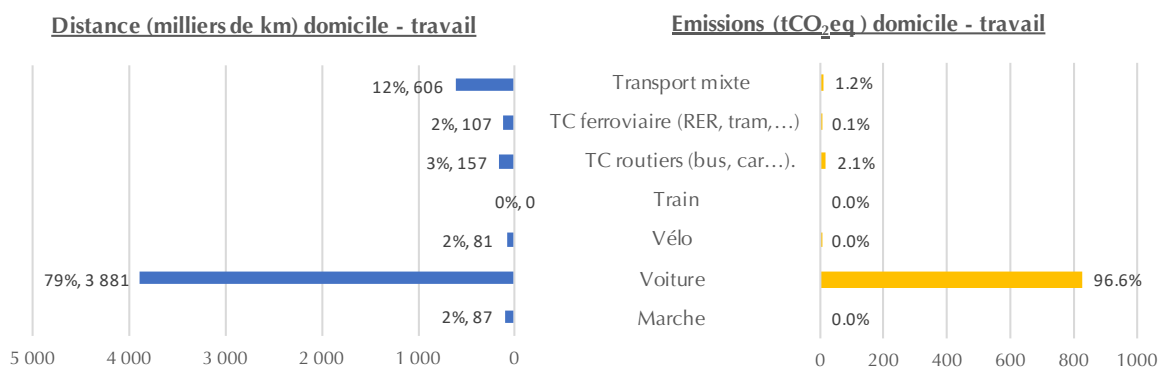
Au niveau national, la distance moyenne à l'aller des trajets domicile travail en France est de 13,3 km (source : Enquête Domicile Travail 2019). Au sein de la DGFIP, cette distance varie de 6 km (DDFiP Saint-Pierre et Miquelon) à 23 km (DDFiP de l'Eure).

Le tableau ci-dessous indique la répartition des distances domicile-travail par tranche.

Moins de 2 km	Entre 2 et 5 km	Entre 5 et 10 km	Entre 10 et 20 km	Plus de 20 km
16%	26%	17%	18%	22%

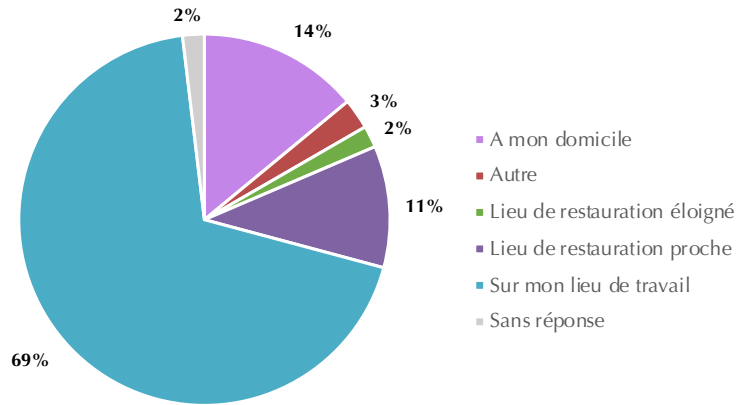
La voiture est le mode de déplacement majoritaire.

La voiture est le mode qui émet le plus de gaz à effet de serre. Elle représente 79% des distances parcourues et 97% des émissions.



80% des répondants déjeunent sur place ou à proximité de leur lieu de travail.

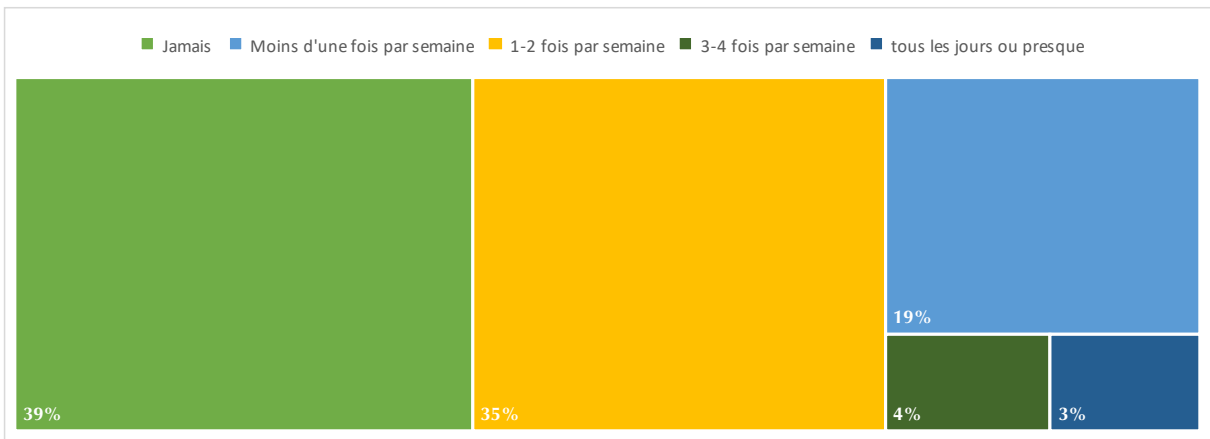
Répartition des lieux de la pause méridienne



On note des évolutions de déplacements entre 2019 et 2022.

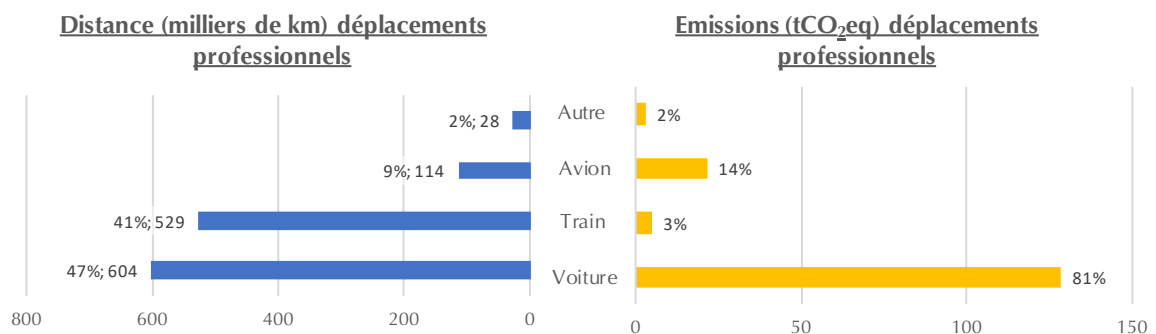
La distance moyenne parcourue a augmenté de 1% entre les deux années.

Le télétravail a nettement augmenté. Ainsi en 2022, 42% des personnes déclarent télétravailler à minima une fois par semaine comme cela est précisé sur le graphique ci-dessous (35% 1-2 fois par semaine, 4% 3-4 fois par semaine et 3% tous les jours ou presque).



✓ Déplacements professionnels

Au total en 2019, les déplacements professionnels représentent 1 274 milliers de kilomètres (voyageurs.km pour le train et l'avion ou véhicules.km pour les voitures) pour 158 tCO₂eq.



Les déplacements professionnels s'effectuent majoritairement en voiture. Ils représentent 47% de la distance parcourue.

○ Déplacements professionnels en voiture

Les déplacements professionnels en voiture représentent 47% des distances parcourues et 81% des émissions de GES des déplacements professionnels.

La tableau ci-dessous indique les émissions par type de véhicule, il s'agit de la somme de la distance parcourue et du facteur d'émission du véhicule. Un facteur d'émission est la quantité de gaz à effet de serre émis par une activité donnée.

Mode de transport (flotte DGFIP)	Distances parcourues (km)	Facteur d'émission (gCO2eq/km)	Emissions (tCO2eq)
Voiture gazole	82 680	187	15
Voiture essence	15 721	198	3
Voiture électrique	1 038	27	0
Voiture hybride	0	135	0
Total flotte DGFIP	99 439		19
Mode de transport (voitures hors flotte)	Distances parcourues (km)	Facteur d'émission (gCO2eq/km)	Emissions (tCO2eq)
km remboursés aux agents	503 508	218	110
taxi	147	218	0
location via contrats	636	218	0
location remboursement agent	0	218	0
Total voitures hors flotte	504 292		110
Total	603 731		128

Note : Pour les véhicules de la flotte, la partie fabrication des facteurs d'émissions a été enlevée pour ne pas faire de doublons avec les immobilisations. Ce qui explique des facteurs d'émission nettement plus faibles que celui de 218 gCO2eq/km, de la voiture - motorisation moyenne, utilisé pour les voitures hors flotte.

84% des kilomètres parcourus le sont avec des voitures hors flotte DGFIP.

En 2019, la flotte de cette direction comprend 7 véhicules. Tous ont moins de 10 ans.

La motorisation des véhicules de la flotte se répartit de la façon suivante : 5 gazole, 1 essence, 1 électrique, 0 hybride.

○ Déplacements professionnels en train

41% des distances des déplacements professionnels ont été effectuées en train, ce qui représente 5 tCO2eq.

97% Des déplacements en train ont été effectués sur des distances de plus de 100 km (selon le fichier voyageur).

71% des trajets partent ou vont à Bordeaux et 21% des trajets partent ou vont à Paris (selon le fichier voyageur).

Le train est le mode de transport longue distance le moins carboné.

Source	Type de train	Distances parcourues (km)	Facteur d'émission (gCO2eq/passager.km)	Émissions (tCO2eq)
Fichier voyageur	TGV	304 027	2	0,7
	Grande Ligne	31 834	6	0,2
	TER	97 095	30	2,9
	Mixte	54 103	13	0,7
Remboursement agent	Mixte	41 758	13	0,5
Total		528 816		5,0

○ Déplacements professionnels en avion

9% des déplacements sont effectués en avion, ce qui représente 21 tCO2eq.

Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif par type de vol.

Source	Type de vol	Distances parcourues (km)	Facteur d'émission (gCO2eq/passager.km)	Émissions (tCO2eq)
Fichier voyageur ou échanges directs avec la direction	Long Courrier	0	152	0,0
	Moyen-Courrier	0	187	0,0
	Court-courrier et National	0	258	0,0
Remboursement agent	Moyen-Courrier	114 205	187	21,4
Total		114 205		21,4

○ Déplacements professionnels autres

Les autres modes de transport utilisés pour les déplacements professionnels sont les transports en commun (et/ou le bateau pour certaines directions). Cette catégorie concerne 2,2% des déplacements professionnels.

27 600 km ont été effectués en transport en commun. Les informations sont extrapolées à partir des montants remboursés aux agents. Les incertitudes sont donc importantes.

✓ **Déplacements autres**

Cette catégorie regroupe les congés bonifiés et les déplacements liés au changement de poste.

Les déplacements liés aux changements de poste sont extrapolés à partir des montants issus de Chorus.

En 2019, la direction a dépensé 19k€HT pour des déménagements dans le cadre de changement de poste.

34 700 kilomètres environ ont été effectués dans le cadre des congés bonifiés.

Actions mises en place pour la diminution des GES depuis 2019 (selon retour de la direction)

Application stricte des critères d'attribution des parkings limités notamment à Pau, ce qui a pu conduire certains agents à utiliser de préférence les transports en commun.

Maintien d'une application stricte des règles de remboursement des déplacements professionnels, sur la base de la 2ème classe SNCF lorsque l'agent utilise son véhicule personnel.

Application des incitations financières au co-voiturage et à l'utilisation des vélos.

Développement des parkings à vélos sur les sites où cela était possible

Pistes théoriques communes à toutes les directions pour diminuer les émissions de GES dues aux déplacements

Pour diminuer les émissions du poste déplacement domicile travail, plusieurs actions peuvent être menées de concert : favoriser le télétravail, inciter les agents à utiliser des modes de déplacements actifs par des installations techniques telles que des parking vélo mais également par la promotion du forfait développement durable. La participation à des challenges mobilité peut également être l'occasion pour certains agents de découvrir des alternatives à leurs pratiques quotidiennes.

L'incitation au covoiturage peut être utile aussi bien pour les déplacements domicile travail que pour les déplacements professionnels.

Au niveau des déplacements professionnels, la diminution peut passer par l'incitation à l'utilisation de mode de déplacement moins émissifs (train par exemple), une réflexion pour limiter les flux, le verdissement de la flotte de véhicules, la mise en place de bornes électriques, la formation à l'usage des véhicules électriques et la communication sur la localisation et l'état des bornes.

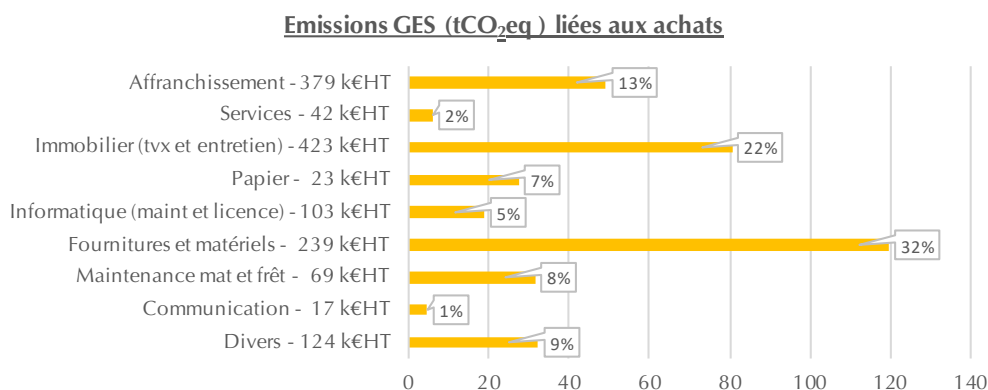
5.2.2 Achats

La direction a dépensé en 2019, dans le cadre du programme 156, un montant de 3 316 k€TTC (soit environ 2 763 k€HT, en appliquant un taux de TVA de 20%).

Le poste achats du bilan GES ne comprend pas l'ensemble de ces dépenses mais exclut celles qui sont déjà comptabilisées par ailleurs (exemple : énergie des bâtiments, contrat de location des véhicules...) et quelques autres postes liées à la méthodologie comme les taxes.

Au total, le poste des achats se chiffre à 1 418 k€HT et émet 370 tCO₂eq, soit 18% des émissions totales.

Le graphique ci-dessous représente la répartition des émissions de GES selon les principaux postes identifiés. L'analyse est effectuée à partir des PCE extraits de Chorus. Les facteurs d'émissions appliqués diffèrent selon les postes. Les montants financiers sont indiqués sur l'axe pour information.



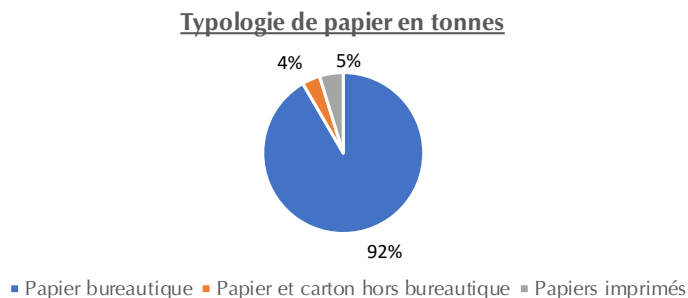
Les trois principaux postes, dans cette catégorie, émetteurs de GES pour cette direction en 2019 sont les fournitures et matériels, le bâtiment (travaux et entretien) et l'affranchissement.

239 k€HT sont dépensés pour les fournitures et matériels, ce qui comprend des achats divers tels que du mobilier, des fournitures de bureau ou encore le consommable informatique.

423 k€HT sont dépensés pour l'entretien des bâtiments, ce qui comprend des prestations variées telles que le nettoyage, l'entretien des ascenseurs ou encore le service de surveillance.

Environ 392 126 courriers ont été envoyés en 2019. 93% l'ont été sous format Ecopli. 1% du courrier a été envoyé à l'international.

Le papier est le seul poste, ici, qui a pu être estimé à partir de données physiques. Au total, 27 tonnes ont été achetées.



Actions mises en place pour la diminution des GES depuis 2019 (selon retour de la direction)

Maintien des efforts de recours aux solutions d'impression de masse, ainsi que de groupement de l'ensemble des courriers à la direction pour bénéficier d'un tarif industriel.

Pistes théoriques communes à toutes les directions pour diminuer les émissions de GES liées aux achats

Au delà des mesures nationales, les principales pistes pour diminuer les émissions sont : intensifier les démarches de réduction du courrier papier sous toutes ses formes et de réduction des impressions papier.

5.2.3 Consommations énergétiques des bâtiments

Ce poste concerne l'énergie consommée par les bâtiments pour le chauffage, l'eau chaude et l'électricité spécifique (éclairage, bureautique et autres équipements électriques).

Il représente en 2019 au total 2 658 MWh d'énergie qui émettent 434 tCO₂eq, soit 21% des émissions totales.

La direction est située dans 36 localisations (bâtiment ou structure) dont 28 % sont domaniaux (et gérés par la DGFIP).

Elle est considérée dans le Référentiel Technique comme la direction principale occupante pour 36 sites.

Pour le calcul des émissions du bilan GES, les consommations de l'ensemble des sites dans laquelle la direction se situe sont pris en compte, au prorata de son occupation.

Un bâtiment domanial est la propriété de l'Etat, certains sont gérés par le SG et d'autres par la DGFIP.

	Localisations	Bâtiments	Bâtiments domaniaux	Bat domaniaux > 1000 m ²	Bat dom. > 1000 m ² dont conso > 230 kWh _{EP} /m ² .an et sans salle serveur informatique	
Nombre	36	35	10	7	2	6%
Surface m ² (x1000)	20	20	13	11	3	17%

Dans le tableau ci-dessus, le terme « localisation » regroupe l'ensemble des typologies (dont parking) tandis que le terme « bâtiments » comprend seulement les bureaux, logements et bâtiments industriels. La colonne « Bâtiments domaniaux » regroupe les bâtiments domaniaux occupés et gérés par la DGFIP.

Les consommations en énergie primaire (EP) par m² sont calculées avec un coefficient de 2,58 pour l'électricité et les 230 kWh_{EP}/m².an correspondent à la consommation de bâtiments énergivores (E, F et G du DPE). Ces calculs sont basés sur les consommations et les surfaces associées à chaque bâtiment dans OSFI et par conséquent dépendent de la justesse de ces données.

Dans la dernière colonne, la mention "sans salle serveur informatique" signifie qu'ont été déduits les bâtiments des Etablissements des Services Informatiques et les data centers, les serveurs présents en dehors des ESI n'ont pas pu être déduits.

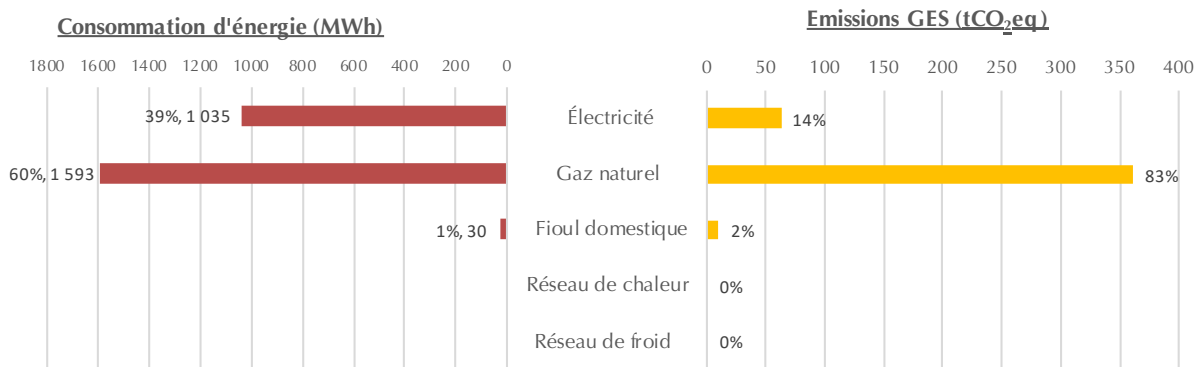
La direction comprend, parmi les sites qui l'hébergent, 2 sites domaniaux supérieurs à 1000 m² considérés comme énergivores, soit 6% du patrimoine qu'elle occupe en nombre et 17% en surface.

Remarque de la direction :

Consommation de gaz annuelle plus importante que l'électricité, avec des pics de consommation de gaz au moment de la période hivernale (chauffage)

Le graphique ci-dessous montre la répartition des émissions pour les différentes énergies utilisées. 60% des consommations énergétiques des bâtiments de la direction correspondent à du gaz et 39% des consommations correspondent à de l'électricité.

On observe également qu'il reste encore du chauffage au fioul en 2019.



L'énergie la plus consommée est le gaz naturel.

Note : En France métropolitaine, l'électricité est très peu émettrice de GES.

Actions mises en place pour la diminution des GES depuis 2019 (selon retour de la direction)

Dans le cadre du plan de relance, les ouvrants ont été changés sur 3 étages du site de la direction pour améliorer l'isolation thermique. De même d'importants travaux de relamping, largement engagés sur le département, à la fois pour le confort visuel des agents et la performance énergétique.

Pistes envisagées par la direction pour aller plus loin

Application de la circulaire ministérielle sur la sobriété énergétique : chauffage limité à 19°, ...
 Dossiers en cours pour changement d'une chaudière à gaz par une chaudière à condensation dans le cadre des appels à projet en cours, de même que la réfection des toitures d'un CFP préalable à l'installation de panneaux photovoltaïques.
 Par ailleurs, mise en place prochaine d'une extinction automatique des lumières dans l'ensemble des sites domaniaux.

5.2.4 Immobilisations

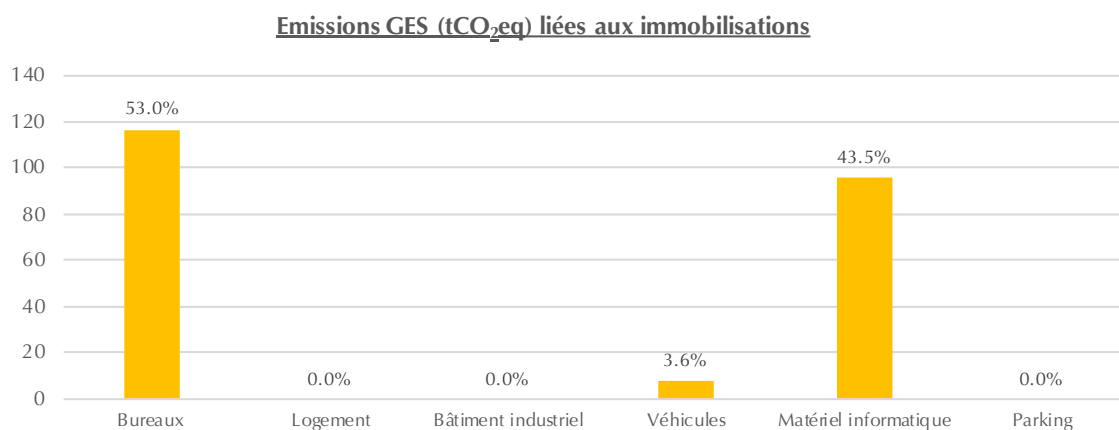
Les immobilisations représentent les émissions liées à la construction ou fabrication de biens, lissées sur leur durée d'amortissement.

Elles représentent 220 tCO₂eq en 2019, soit 11% des émissions totales.

Sont comptabilisés en immobilisation les bâtiments, le parc informatique et le parc de véhicules. Les durées prises en compte sont appelées dans le tableau ci-dessous.

Propriétaire	Durées d'immob.	Date de début de comptab.
Bâtiments (hors gestion SG)	50 ans	1969
Véhicules / machines	5 ans	2014

Le graphique ci-dessous montre la répartition des émissions au sein de ce poste.



Les deux catégories les plus importantes de ce poste sont Bureaux et Matériel informatique.

Le matériel informatique regroupe l'ensemble des équipements (serveurs, ordinateurs, écrans, imprimantes...). Il a été évalué ici à partir des montants financiers.

Pistes théoriques communes à toutes les directions pour diminuer les émissions de GES liées aux immobilisations

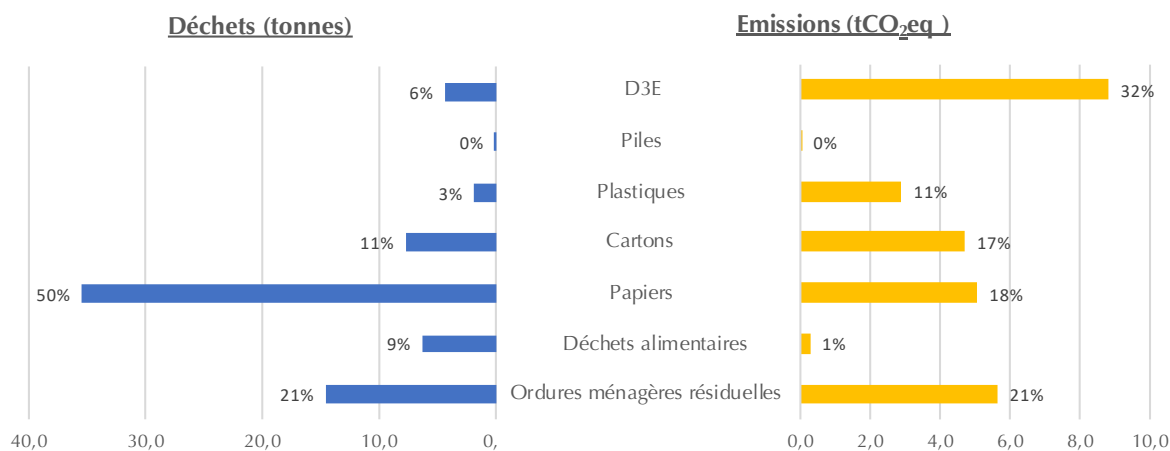
L'immobilisation est liée au nombre et à la durée de vie des installations et équipements. Pour le diminuer il est donc préconisé dans un premier temps d'analyser l'optimisation possible de l'occupation des bâtiments. Les modifications des pratiques suite à la crise sanitaire doivent être prises en compte. Puis il serait intéressant de se pencher sur la possibilité d'allonger la durée de vie des équipements (dans la mesure du maintien de leurs performances).

5.2.5 Déchets

La quantité de déchets générés est d'environ 71 tonnes. Ce chiffre est issu d'une extrapolation à partir des résultats de l'enquête et du nombre d'emplois dans la direction. Il fait l'objet d'une grande incertitude.

Ce poste, en prenant en compte les eaux usées, émet 29,6 tCO₂eq, soit 1% des émissions totales.

Le graphique ci-dessous présente les quantités de déchets par typologie et les émissions de GES (hors eaux usées).



74% du papier est recyclé.

Actions mises en place pour la diminution des GES depuis 2019 (selon retour de la direction)

Contrat avec une entreprise de recyclage du papier et mise en place du tri dans les locaux sur les principaux sites.
Déploiement de fontaines à eau sur les gros sites pour éviter les bouteilles individuelles.

Pistes envisagées par la direction pour aller plus loin

Mise en place de poubelles de tri dans les lieux de détente

5.2.6 Emissions directes hors énergie

Ce poste concerne les recharges en gaz de refroidissement des groupes froids et climatisation.

La quantité de fluide rechargée en 2019 est estimée à 3,0 kg. Ce qui correspond à une émission de 5,0 tCO₂eq, soit 0,2% des émissions totales.

Ceci est une estimation réalisée sur la base des retours des autres directions.

Pistes théoriques communes à toutes les directions pour diminuer les émissions liées aux fuites de climatisation

S'assurer qu'un suivi des recharges de fluides frigorigènes existe et prendre en compte le type de fluide lors du remplacement des équipements.



Liste des bâtiments pour la direction

DDFiP PYRENEES-ATLANTIQUES

Le tableau ci-dessous présente les bâtiments pris en compte en 2019 dans le bilan GES. Il indique ceux qui sont à prioriser en termes de rénovation énergétique selon ce bilan (sites domaniaux gérés par la DGFIP, hors bâtiment comprenant des serveurs, hors restaurant, > 1000 m2 avec une forte consommation énergétique - qui apparaissent sur fond jaune) ainsi que ceux concernés par le décret tertiaire.

Tous les bâtiments dans lesquels la direction est présente sont listés, y compris si cela correspond à un faible taux d'utilisation. Ceux pour lesquelles la direction est considérée comme la direction occupante principale dans le RT apparaissent en bleu et en italique.

Code Chorus RE-FX bâtiment	Nom bâtiment	rue	ville	Statut d'occupation	décret tertiaire	à prioriser
164971	BATIMENT A HOTEL DES FINANCES DE BAYONNE	11 R VAUBAN	Bayonne	domanial géré par la DGFIP	X	
143179	DDFIP	8 PL D'ESPAGNE	Pau	domanial géré par la DGFIP	X	X
165715	BATIMENT A HOTEL DES FINANCES DE PAU	6 R D'ORLEANS	Pau	domanial géré par la DGFIP	X	
165386	SIE SPF CC 29 MONPEZAT	29 R DE MONPEZAT	Pau	domanial géré par la DGFIP	X	
165394	CFP BIARRITZ	17 AV CHARLES FLOQUET	Biarritz	domanial géré par la DGFIP	X	
179164	CENTRE FINANCES PUBLIQUES OLORON	14 R ADOUE	Oloron-Sainte-Marie	locataire	X	
225607	BATIMENT B HOTEL DES FINANCES DE PAU	6 R D'ORLEANS	Pau	domanial géré par la DGFIP	X	
225599	BATIMENT B HOTEL DES FINANCES BAYONNE	11 R VAUBAN	Bayonne	domanial géré par la DGFIP	X	X
165585	CDFIP SIP SIE ORTHEZ + DSDEN	13 R HENRI IV	Orthez	domanial géré par la DGFIP	X	
225615	BATIMENT C HOTEL DES FINANCES DE PAU	34 R MONPEZAT	Pau	domanial géré par la DGFIP	X	
165575	PAU ETS HOSPITALIERS Trésorerie	29 AV DU GENERAL LECLERC	Pau	locataire		
165135	LESCAR trésorerie	R DE ALFAZ DEL PI	Lescar	locataire		
143513	TRESORERIE ORTHEZ	1 R PAUL VERLAINE	Orthez	locataire	X	
165497	TRESORERIE BAYONNE MUNICIPALE	2 AV LOUISE DARRACQ	Bayonne	domanial géré par la DGFIP		

Code Chorus RE-FX bâtiment	Nom bâtiment	rue	ville	Statut d'occupation	décret tertiaire	à prioriser
165533	BAYONNE CH trésorerie	AV DE L'INTERNE JACQUES LOEB	Bayonne	locataire		
165382	Trésorerie du bassin de Lacq	AV PIERRE ANGOT	Mourenx	locataire		
143955	trésorerie saint jean de luz	17 R CHAUVIN DRAGON	Saint-Jean-de-Luz	locataire		
438049	CDFIP ANGLET ADOUR OCEAN	5 ESP DE L'EUROPE	Anglet	locataire	X	
143551	CENTRE FINANCES PUBLIQUES LARUNS	R DU GENERAL DE GAULLE	Laruns	locataire		
143585	CFP NAY	8 BIS CRS PASTEUR	Nay	locataire		
165521	CAMBO Trésorerie	AV DE LA MAIRIE	Cambo-les-Bains	locataire		
224619	CFP BEDOUS	R DU MOULIN	Bedous	locataire		
164192	ARUDY Trésorerie	PL DU FOIRAIL	Arudy	locataire		
165200	MAULEON Trésorerie	88 R VICTOR HUGO	Mauléon-Licharre	locataire		
165003	ST ETIENNE BAÏGORRY Trésorerie	PL DE L'EGLISE	Saint-Étienne-de- Baïgorry	locataire		
165329	MONEIN Trésorerie	28 R DU COMMERCE	Monein	locataire		
143466	PONTACQ Trésorerie	10 R DU STADE	Pontacq	locataire		
164983	CFP ST PALAIS	27 R DE LA BIDOUZE	Saint-Palais	locataire		
165375	LEMBEYE Trésorerie	3 R DES ECOLES	Lembeye	locataire		
165729	MORLAAS Trésorerie	9 AV DES ECOLES	Morlaàs	locataire		

Code Chorus RE-FX bâtiment	Nom bâtiment	rue	ville	Statut d'occupation	décret tertiaire	à prioriser
165579	HASPARREN trésorerie	1 R JATS	Hasparren	locataire		
164904	TRESORERIE SAINT JEAN PIED DE PORT	11 PL DU GENERAL DE GAULLE	Saint-Jean-Pied-de- Port	locataire		
165056	ARZACQ Trésorerie	PL DU MARCADIEU	Arzacq-Arraziguet	locataire		
165048	SAUVETERRE DE BEARN Trésorerie	R DU TEMPLE	Sauveterre-de-Béarn	locataire		
165441	ARTHEZ DE BEARN (permanence)	LD LE VILLAGE	Arthez-de-Béarn	locataire		
165595	parking trésorerie saint jean de luz	17 R CHAUVIN DRAGON	Saint-Jean-de-Luz	locataire		